

**COMMUNE  
DE  
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°2026/54**

**Conseil municipal du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2026**

Date de convocation du conseil municipal : 28 août 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

**Président** : Philippe TISSOT, Maire

**Secrétaire élu** : Elodie MEGE-MULLER

**Membres présents à la séance** : Philippe TISSOT, Jérôme MULLER, Aurore TOMA, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Anne-Marie ROZIER, Béatrice DUMORTIER, Christine MORIN, Didier COQUARD, Franck BERARD, Michel BERNIGAUD, Pascal MORET, Delphine OLIVIER, Cyril JACOUTON, Elodie MEGE-MULLER, Corine DUTIN, Constance DOUSSET, Raphaël POCCACHARD, Yann DEVILLE, Vanessa MORISSEAU

**Membres excusés** : Aurélie GUTIERREZ donne pouvoir à Philippe Tissot ; Christophe TERTIAN donne pouvoir à Danielle Blath ; Patrick MARCHAND donne pouvoir à Anne-Marie Rozier

**Excusé-e-s** : -

|                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET</b> : Convention d'adhésion au groupement d'employeurs GE-MALIS |
|--------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a décidé de recourir aux services d'un groupement d'employeurs pour recruter les 3 apprentis qui vont compléter l'équipe périscolaire pour l'année scolaire 2026/2027 et contribuer à créer un temps dédié aux jeunes le mercredi en fin d'après-midi. Il précise qu'au moins deux des trois apprentis devraient pouvoir être mis à disposition du centre de loisirs Ebulisphère les mercredis matin.

Ces trois apprentis seront formés par le CFA Sport et Animation, en partenariat avec Ouest Sport Formation, à Craponne. Le GE-MALIS étant spécialisé dans l'animation et le sport, il facilite les démarches administratives relatives au recrutement d'apprentis et fait bénéficier la commune des subventions qu'il obtient pour la formation de ces jeunes par un tarif de mise à disposition adapté.

Le coût de recours au groupement d'employeur est de 100 € de cotisation annuelle et 152 € par mois par salarié.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention à signer avec le GE-MALIS pour le recrutement de 3 apprentis animateurs sportifs

**AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à ces recrutements et aux relations avec le GE-MALIS

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2026

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Philippe TISSOT



Accusé de réception en préfecture  
069-216901546-20260901-202609\_202654-DE  
Reçu le 07/09/2026

Certifiée conforme compte tenu de la  
publication sur le site internet et de la  
transmission en préfecture le 7 septembre 2026